



# **Concours pour le recrutement de surveillantes et surveillants de l'administration pénitentiaire**

## **Session 2024 B**

### **Épreuve écrite**

- Série de questions à choix multiple
- Série de questions de raisonnement logique faisant appel aux qualités d'analyse, d'observation, de déduction et de bon sens
- Rédaction d'un compte rendu établi à partir d'un ou de plusieurs documents relatifs à un événement ou un incident susceptible de survenir à l'occasion de l'exercice des fonctions de surveillant de l'administration pénitentiaire. Il a pour objet de vérifier la capacité du candidat à rendre compte à sa hiérarchie en rédigeant un rapport circonstancié à partir dudit événement ou incident.

**Durée de l'épreuve : 3H00**

**Coefficient 3**

## Partie n°1 : QCM de culture générale :

Consigne : répondez à chaque question en indiquant la bonne réponse. Une seule réponse possible par question.

Question 1 : Quelle personnalité n'a pas été premier ministre d'Emmanuel MACRON ?

- A) Jean CASTEX
- B) Edouard PHILIPPE
- C) Elisabeth BORNE
- D) Gerald DARMANIN

Question 2 : A quelle date commenceront les prochains jeux olympiques ?

- A) Le 1<sup>er</sup> novembre 2024
- B) Le 26 juillet 2024
- C) Le 1<sup>er</sup> avril 2025
- D) Le 17 septembre 2024

Question 3 : Quelle personnalité est entrée au Panthéon en 2024 ?

- A) Missak MANOUCHIAN
- B) Simone VEIL
- C) Maurice GENEVOIX
- D) Emile ZOLA

Question 4 : A quel ministre doit-on l'abolition de la peine de mort en France en 1981 ?

- A) Robert BADINTER
- B) François MITTERAND
- C) Jacques CHIRAC
- D) Laurent FABIOUS

Question 5 : Quel pays n'appartient plus à l'Union européenne ?

- A) La France
- B) L'Allemagne
- C) L'Espagne
- D) Le Royaume- Uni

Question 6 : Qui a écrit l'ouvrage Dune repris en film en 2024 ?

- A) Frank HERBERT
- B) Victor HUGO
- C) Alphonse DAUDET
- D) Charles BAUDELAIRE

Question 7 : Quel a été le point de départ des émeutes en mai 1968 ?

- A) Une crise sanitaire
- B) Une grève des éboueurs
- C) Un mouvement d'étudiants
- D) La crise de Cuba

Question 8 : Quel homme politique est à l'origine de la fête de la musique ?

- A) Bernard TAPIE
- B) François FILLON
- C) Jack LANG
- D) Martine AUBRY

Question 9 : Quel est le pouvoir de l'Assemblée Nationale et du Sénat ?

- A) Exécutif
- B) Judiciaire
- C) Législatif
- D) Consultatif

Question 10 : Les élections présidentielles se tiendront aux USA en novembre 2024. Qui est le président, actuellement ?

- A) Donald TRUMP
- B) Joe BIDEN
- C) George W. BUSH
- D) Ronald REAGAN

Question 11 : Quel surnom donne-t-on au Tour de France de cyclisme ?

- A) Le grand tour
- B) La grande boucle
- C) Le grand crochet
- D) La grande épopée

Question 12 : Quel personnage mort en 2024 a plaidé pour l'abolition de la peine de mort ?

- A) Elisabeth GUIGOU
- B) Simone VEIL
- C) Robert BADINTER
- D) Bernard PIVOT

Question 13 : À quel ministère est rattachée l'administration pénitentiaire ?

- A) Au ministère du tourisme
- B) Au ministère de l'éducation nationale
- C) Au ministère de l'intérieur et des outre-mer
- D) Au ministère de la justice

Question 14 : Qui a écrit le journal d'Anne FRANCK ?

- A) Anne FRANCK
- B) Jean MOULIN
- C) Albert CAMUS
- D) Marc LEVY

Question 15 : En droit pénal français, quelles sont les trois catégories d'infractions ?

- A) Contravention / délit / crime
- B) Contravention / meurtre / crime
- C) Amende / délit / crime
- D) Amende / délit / meurtre

Question 16 : Quel film a remporté la palme d'or au festival de Cannes en 2023 ?

- A) La zone d'intérêt
- B) Les filles d'Olfa
- C) Anatomie d'une chute
- D) Club Zéro

Question 17 : Quel club a perdu en demi-finale de la ligue des champions de football ?

- A) Le RC Lens
- B) Le Paris Saint Germain
- C) Le FC Metz
- D) Le FC Sochaux

Question 18 : Quel est le tableau le plus célèbre du Louvre ?

- A) Déjeuner dans l'herbe
- B) La Joconde
- C) Le bal du moulin de la Galette
- D) La nuit étoilée

Question 19 : Les élections européennes du 9 juin 2024 ont pour objectifs d'élire :

- A) Des sénateurs
- B) Des ministres
- C) Des députés
- D) Un premier ministre

Question 20 : Quelle est la hauteur du Mont Blanc ?

- A) 12 224 m
- B) 400 m
- C) 4 806 m
- D) 9732 m

## Partie n°2 : Questions de logique :

Question 1 : Je suis dans l'étang au fond du jardin. Je commence la nuit et finis le matin. J'apparais deux fois dans l'année. Qui suis-je ?

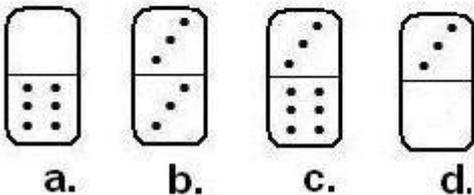
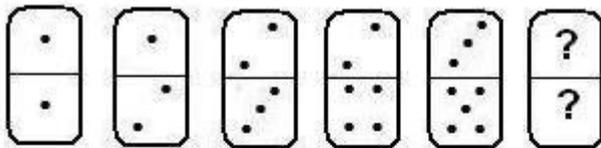
Question 2 : Un immeuble comporte 3 étages, desservis uniquement par un ascenseur. Plus l'étage est élevé, plus il y a d'occupants. A quel étage l'ascenseur devrait-il s'arrêter le plus souvent ?

Question 3 : Combien de mois ont 28 jours sur une période de 6 ans ?

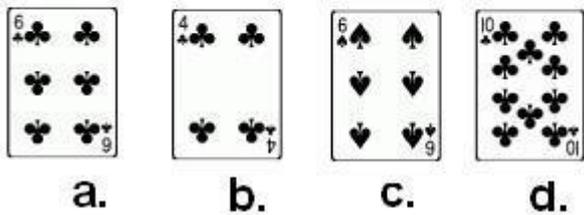
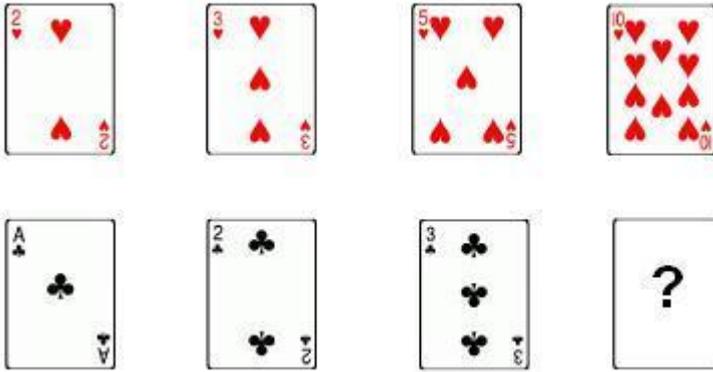
Question 4 : Complétez la série suivante : 0, 2, 5, 9, 14, \_\_ ?

Question 5 : Le père de Sophie a 4 enfants : Benoît, Éric, Fabienne et.....Comment s'appelle le quatrième enfant ?

Question 6 : Quel domino doit se positionner à la place des points d'interrogation ?



Question 7 : Dans cette suite, quelle carte doit-elle être placée à la place du point d'interrogation ?



Question 8 : Dans un restaurant, le cuisinier, le serveur et le patron ont pour nom Didier, Henri et Vincent. Trouve le métier de chacun en sachant que :

- Vincent est célibataire.
- Le serveur est fils unique.
- Le cuisinier, qui ne s'appelle pas Didier, a épousé la sœur de Vincent.

Question 9 : Jérémy a deux ans de plus que Sandrine, celle-ci est née 5 ans avant Pierre. Ce dernier a fêté son 6<sup>ème</sup> anniversaire en 2022. Quel est l'âge de Jérémy en 2024 ?

6 ans, 11 ans, 13 ans ou 15 ans ?

Question 10 : trouver l'instrus :

- A) Fraise - B) Pomme - C) Fruit - D) Poire - E) Kiwi

## Partie n°3 : Rédaction d'un compte-rendu :

Rédigez un compte-rendu adressé à votre hiérarchie au sujet des événements décrits ci-dessous, susceptibles de se produire à l'occasion de l'exercice du métier de surveillant. Vous veillerez à ne pas signer votre écrit par votre véritable nom, vous utiliserez le nom d'emprunt décrit ci-dessous.

Vous êtes Marcel GAMIN, surveillant pénitentiaire âgé de 23 ans, affecté depuis septembre 2023 dans un centre pénitentiaire comprenant un quartier « Centre de détention Hommes » de 200 places et un quartier « Maison d'arrêt Hommes de 200 places.

Vous faites partie de l'équipe 7 et êtes référent au niveau du centre de détention pour les personnes détenues affectées sur les ailes arrivantes et vulnérables.

Les parloirs sont communs aux deux quartiers, il n'y a pas de brigade parloirs, tous les agents sont susceptibles d'y être affectés régulièrement.

Le centre pénitentiaire est situé sur la commune de MAMAISON. Vous avez ainsi la chance d'être affecté dans votre ville d'origine, où vivent vos parents, votre frère, votre sœur, et tous vos amis.

Le soir du nouvel an 2023, vous décidez de fêter la nouvelle année avec quelques collègues de votre équipe et vos amis d'enfance. Lors de cette soirée, l'un de vos collègues, Monsieur LAUTRE flirte avec une jeune femme, elle-même accompagnée de quelques amis. Le lendemain matin, vous faites le rapprochement et comprenez que cette jeune femme est la compagne de la personne détenue LEGARCON, qui est hébergée dans l'aile des personnes vulnérables et que vous voyez souvent aux parloirs avec elle.

Sentant que la situation risque de dégénérer si M LEGARCON apprend que votre collègue a fréquenté sa compagne, vous rédigez un compte rendu au chef d'établissement pour expliquer la situation en formulant, idéalement, des propositions d'actions.

Document d'appui : Extraits du Code de déontologie du service public pénitentiaire (2 pages)

## Chapitre 2

### Devoirs du personnel de l'administration pénitentiaire dans les relations avec les personnes qui lui sont confiées

**Art. 15.** – Le personnel de l'administration pénitentiaire a le respect absolu des personnes qui lui sont confiées par l'autorité judiciaire et de leurs droits. Il s'interdit à leur égard toute forme de violence ou d'intimidation. Il ne manifeste aucune discrimination. Il ne doit user ni de dénomination injurieuse, ni de tutoiement, ni de langage grossier ou familier. Il manifeste le même comportement à l'égard de leurs proches.

**Art. 16.** – Le personnel de l'administration pénitentiaire prend, dans le cadre de sa mission, toute mesure tendant à la sauvegarde de la vie et de la santé des personnes qui lui sont confiées, notamment en faisant appel, en tant que de besoin, au personnel de santé.

**Art. 17.** – Le personnel de l'administration pénitentiaire doit en toute circonstance se conduire et accomplir ses missions de telle manière que son exemple ait une influence positive sur les personnes dont il a la charge et suscite leur respect.

**Art. 18.** – Outre les informations auxquelles est tenue l'administration pénitentiaire à l'égard des personnes dont elle a la charge, le personnel est tenu de rappeler à ces personnes, en tant que de besoin, leurs droits et de leurs devoirs ainsi que les sanctions ou mesures dont elles peuvent faire l'objet dans les conditions prévues par les textes.

Pendant toute la durée de leur placement, il veille à permettre à ces personnes, dans le respect des lois et règlements, l'exercice de leurs droits.

**Art. 19.** – Le personnel de l'administration pénitentiaire ne peut occuper les personnes qui lui sont confiées à des fins personnelles, ni accepter d'elles, directement ou indirectement, des dons et avantages de quelque nature que ce soit.

Il ne peut se charger d'aucun message et d'aucune mission, acheter ou vendre aucun produit ou service pour le compte des personnes qui lui sont confiées.

Il ne peut leur remettre ni recevoir d'elles des sommes d'argent, objets ou substances quelconques en dehors des cas prévus par la loi.

Il ne doit permettre ni faciliter aucune communication non autorisée par les textes entre personnes détenues ou entre les personnes détenues et l'extérieur.

Il ne doit pas agir, que ce soit de façon directe ou indirecte, auprès des personnes qui lui sont confiées pour influencer sur leurs moyens de défense ou le choix de leurs défenseurs.

**Art. 20.-I.** – Le personnel de l'administration pénitentiaire ne peut entretenir sciemment avec des personnes placées par décision de justice sous l'autorité ou le contrôle de l'établissement ou du service dont il relève, ainsi qu'avec les membres de leur famille ou leurs amis, de relations qui ne seraient pas justifiées par les nécessités du service.

**II.-** Cette interdiction demeure pendant une période de cinq années à compter de la fin de l'exercice de ladite autorité ou dudit contrôle matérialisée par :

1° La cessation des fonctions au sein de l'établissement ou du service du personnel ;

2° Le transfèrement dans un autre établissement ou service de la personne détenue ;

3° La levée d'écrou de la personne détenue.

**III.-** Lorsqu'il a eu de telles relations avec ces personnes antérieurement à leur prise en charge par le service ou l'établissement dont il relève, ainsi qu'avec les membres de leur famille ou leurs amis, le personnel de l'administration pénitentiaire en informe son chef d'établissement ou son chef de service dès cette prise en charge.

**IV.-** Le personnel de l'administration pénitentiaire ayant des liens familiaux avec des personnes placées par décision de justice sous l'autorité ou le contrôle de l'établissement ou du service dont il relève doit également en informer son chef d'établissement ou son chef de service.